



19 AOÛT 1992

**Conservation de la Biodiversité en Bolivie
 Cofinancement de Frs 6,5 mio avec la "Global Environment Facility"**

Proposition No 819/92

Vu la proposition du DFAE du 7 juillet 1992

Vu le résultat de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Une contribution non remboursable de Frs 6'500'000.-- est accordée en faveur du projet mentionné en exergue.
2. Les engagements se feront à la charge du crédit-cadre de Frs 300 millions destiné au financement de programmes et projets en faveur de l'environnement global dans les pays en développement selon l'Arrêté fédéral du 13.3.1991. Les dépenses découlant de ces engagements seront imputées à la rubrique budgétaire 202.3600.401.

Pour extrait conforme

Alvise B. Müller

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	12	-
	X	EDI	5	-
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	7	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 7 juillet 1992

AU CONSEIL FEDERAL

**Conservation de la biodiversité en Bolivie
Cofinancement avec la "Global Environment Facility"¹**

Proposition No. 819/92
Ière Phase Août 1992 - Déc. 1997

Frs. 6'500'000.--

Résumé

La Bolivie de par sa situation géographique en zone tropicale et par son relief et ses différences d'altitude importantes présente une grande diversité écologique. Les scientifiques ont délimité 12 milieux naturels allant des sommets enneigés des Andes jusqu'aux forêts du type amazonien de basse altitude.

Cette diversité écologique fait de la Bolivie un pays très riche en flore et en faune. On y compte quelques 20'000 espèces de plantes, 1'200 espèces d'oiseaux, 250 espèces de reptiles, etc.. Beaucoup d'entre elles n'ont pas été inventoriées et il y a encore beaucoup d'espèces à découvrir dont quelques unes seront sans doute nouvelles pour la science.

La Bolivie est l'un de pays les plus pauvres de l'Amérique latine; le PNB par habitant est de 600 US \$. Il est donc difficile pour cet Etat de consacrer des moyens importants pour préserver la diversité de ses milieux naturels.

Le projet a pour objectif général de contribuer à la conservation de la biodiversité en Bolivie par la mise sous protection de grands espaces naturels et par un appui aux institutions nationales chargées de la gestion des parcs nationaux. Il s'agit d'un programme financé par la "Global Environment Facility" (GEF) et exécuté par la Banque Mondiale. Le coût global du projet, d'une durée de 5 ans (1993-1997), est de 8,5 Mio de US \$. La Suisse le cofinancera pour un montant de 6,0 Mio de Frs, le reste du financement étant assuré par la GEF. Le crédit sollicité pour ce projet sera à la charge du crédit-cadre de 300 Mio de Frs destiné au financement de programmes et projets dans les pays en développement, en faveur de l'environnement global.

¹

Global Environment Facility (GEF)

Fonds multilatéral créé par la Banque Mondiale, le PNUE et le PNUD pour appuyer les pays en développement dans la réalisation de programmes en faveur de l'environnement global. La contribution de la Suisse à la phase pilote (3 ans) de ce fonds s'élève à 40 Mio DTS (ca. 78 Mio de Frs) dont 10 Mio DTS sous forme de cofinancement. Le cofinancement du projet en Bolivie s'inscrit dans ce cadre.

1. Introduction

La Bolivie, pays de concentration de la DDA, est l'un des pays les plus pauvres d'Amérique latine. Il doit actuellement faire face à des problèmes importants sur le plan de son développement socio-économique. Après avoir stabilisé son économie, il doit mettre l'accent sur la relance de la croissance et la lutte contre la pauvreté. L'amélioration des conditions de vie de la population, en particulier des couches les plus défavorisées, va dépendre en grande partie de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et d'investissements dans ce secteur. Ces ressources sont abondantes. Minéraux, hydrocarbures, forêts, terres arables et propices à l'élevage.

2. Présentation du problème

2.1. Le problème

Malgré une faible densité de population, le potentiel naturel de la Bolivie se dégrade rapidement, entre autre sous la pression de la pauvreté. Les plaines fertiles sont exploitées de façon anarchique; la situation est semblable sur les hauts-plateaux et dans les vallées andines.

Les principaux problèmes sont la déforestation, l'érosion et la perte de fertilité des sols, la pollution des eaux et la disparition des habitats naturels. Une intervention rapide pour freiner ce mouvement est urgente.

2.2. Prise de conscience

Fort heureusement, depuis quelques années, on assiste en Bolivie à une prise de conscience importante des problèmes écologiques et de la protection de l'environnement. Cette prise de conscience s'est concrétisée à travers les faits suivants:

- adoption d'un décret par le Président de la République, le 11.01.90 instituant "La Pausa Ecologica Historica". Ce décret définit plusieurs actions à mener durant les 5 prochaines années.
- création d'un Fonds national pour l'environnement (FONAMA), janvier 1991;
- élaboration du plan d'action de l'environnement, août 1991;
- élaboration d'un projet de loi sur l'environnement.

2.3. Activités entreprises par le gouvernement

Actuellement il existe en Bolivie 38 sites possédant un statut de protection. Cependant, seuls 3 d'entre eux sont effectivement protégés.

Sur le plan légal, la Bolivie possède des lois sur la forêt et sur la faune. Ces lois sont peu efficaces et doivent être révisées. Dans ce cadre, une nouvelle loi générale sur l'environnement est entrée en vigueur en avril 1992. Il s'agit d'une loi cadre qui définit les lignes d'action de la politique gouvernementale en matière de protection de l'environnement. Cette loi attribue au Secrétariat national de l'environnement, le SENMA, la compétence d'exécution de la politique

gouvernementale en matière d'environnement et en particulier pour gérer les parcs nationaux. Plusieurs autres projets de lois et de règlements d'application sont en cours d'élaboration.

3. Partenaires

3.1. Les institutions nationales

Le projet sera exécuté par la Direction nationale des sites protégés qui fait partie du Secrétariat national de l'environnement (SENMA). Cette institution, créée sur la base de la nouvelle loi générale sur l'environnement, dépend directement de la Présidence de la République.

La gestion du projet sera assurée par le Fonds national de l'environnement (FONAMA), institution étatique créée également sur la base de la nouvelle loi sur l'environnement.

3.2. Les institutions cofinancières

Le projet dont le budget se monte à 8,5 Mio US \$ est financé par la "Global Environment Facility" (GEF). La Suisse participera à cette action avec un montant de 6,5 Mio Frs.

La Banque Mondiale est responsable, avec les autorités boliviennes, de la planification, du suivi et du monitoring du projet.

4. Finalité du projet

Le projet a pour finalité la conservation de la diversité des milieux naturels peu ou pas perturbés de Bolivie. Il contribuera ainsi, d'une part à la conservation des ressources naturelles renouvelables nécessaires au développement économique et d'autre part à la protection d'écosystèmes et d'espèces sensibles et en voie de disparition.

5. Objectifs de l'action

Les objectifs du projet sont les suivants:

- mise sur pied d'une institution nationale capable de gérer à long terme les sites protégés du pays;
- formation du personnel nécessaire aux activités de gestion et de surveillance dans les sites protégés;
- évaluation de l'ensemble des sites protégés du pays et définition, sur la base de critères scientifiques, de ceux devant faire partie du réseau des réserves nationales;
- appui direct à 8 sites protégés englobant les principaux écosystèmes du pays;
- élaboration de programmes de développement des populations touchées par les zones mises sous protection.

6. Activités

Les activités principales du projets sont:

- appui à la Direction des sites protégés (Dirección National Areas Protegidas DNAP);
- développement d'un système d'information pour le Service national de l'environnement;
- évaluation globale de toutes les zones mises actuellement sous protection;
- formation du personnel des zones protégées;
- mise sur pied d'un service de surveillance;
- développement d'un concept d'aménagement des parcs;
- financement de plans d'aménagement, d'équipements et de personnel pour 5 zones de protection;
- financement uniquement du plan d'aménagement pour 3 sites protégés;
- programme d'information et de vulgarisation pour les populations vivant à proximité des zones protégées;
- programme d'utilisation des ressources naturelles renouvelables et appui aux populations indigènes;
- définition d'une stratégie de financement à long terme des sites protégés.

7. Moyens

7.1. Budget et financement

Le budget total du projet s'élève à 8,5 Mio de US \$ sur 5 ans. La Suisse le cofinancera pour un montant de 6 Mio de Frs. Les contributions de la Suisse ne sont pas liées à des actions spécifiques du projet. Il s'agit d'une contribution générale qui permettra à la DDA d'être associée à tous les moments forts du projet et d'apprendre à connaître de l'intérieur le fonctionnement de la GEF.

Le crédit sollicité pour cette action comprend 2 composantes. La première concerne le cofinancement au sens strict et la deuxième, l'accompagnement du projet.

Cet accompagnement ne fera pas double emploi car les 2 consultants de la DDA seront intégrés dans les missions officielles de la Banque Mondiale.

70 Première composante: cofinancement	6'000'000.--
80 Deuxième composante: frais de personnel (2 consultants, 2 missions par année pendant 5 ans (1993-1997))	500'000.--
90 Frais généraux	----- -.--
Total des 2 composantes	6'500'000.-- =====

Pour assurer le financement à long terme des activités du projet, il a été créé un fonds (FONAMA); ce fonds sera alimenté par des dons de pays étrangers et d'institutions privées (la Hollande a déjà promis de verser un montant de 10 Mio de US \$); il fonctionnera sous la forme d'un compte fiduciaire.

Les projections prévoient pour 1999 un capital nominal de 32 Mio de US \$ et un intérêt annuel disponible de 1,5 Mio de US \$. Ce fonds devrait permettre le financement partiel du projet dès 1995 et en totalité dès 1998.

7.2. Personnel

L'exécution de ce projet va nécessiter un personnel important. 102 personnes travailleront directement dans le projet dont 9 à la Direction nationale des sites protégés à La Paz et 93 sur le terrain, dans les parcs. En plus, il sera fait appel à 45 consultants et 71 personnes non permanentes.

8. Appréciation

La Bolivie possède une grande variété de milieux naturels encore peu perturbés ainsi qu'une diversité floristique et faunistique exceptionnelle.

La gestion rationnelle et durable de ces ressources naturelles aura des effets bénéfiques sur le développement national et assurera la conservation d'un patrimoine génétique d'intérêt global.

Pour atteindre cet objectif, la Bolivie consent à un gros effort pour mettre sur pied une structure nationale et un mécanisme de financement qui devrait garantir le succès de cette action à long terme.

En outre, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une longue tradition de coopération bilatérale entre la Suisse et la Bolivie.

9. Suivi et évaluation

Le projet sera placé sous la responsabilité du directeur du DNAP. Pour assurer un meilleur suivi et une coordination optimale de toutes les activités entreprises par la Bolivie dans le domaine environnemental (projets GEF et autres actions), il est prévu de nommer un responsable international qui dépendra directement du bureau de la Banque Mondiale à La Paz et qui appuiera temporairement les autorités boliviennes dans leurs tâches. En outre, des missions d'évaluation et de contrôle, organisées par la Banque Mondiale et auxquelles prendront part des représentants de la DDA, devront suivre régulièrement le déroulement des activités. Un système d'auto-évaluation du projet a également été mis sur pied.

10. Consultations des Offices

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, la Direction des organisations internationales, l'Office fédérale des affaires économiques extérieures et l'Administration fédérale des finances sont d'accord avec cette proposition.

11. Proposition

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

e.r. Belamant

Extrait du procès-verbal

- DFAE 12 pour exécution
- DFF 7 pour information
- DFEP 7 (SG 5, OFAEE 2) pour information
- AFF 2 pour information
- DFI 2 pour information (OFEFP)

Pour co-rapport à

- Département fédéral de l'économie publique
- Département fédéral des finances
- Département fédéral de l'intérieur

Annexe:

- Projet de décision du Conseil fédéral

**Conservation de la Biodiversité en Bolivie
Cofinancement de Frs 6,5 mio avec la "Global Environment Facility"**

Proposition No 819/92

Vu la proposition du DFAE du 7 juillet 1992

Vu le résultat de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Une contribution non remboursable de Frs 6'500'000.-- est accordée en faveur du projet mentionné en exerque.
2. Les engagements se feront à la charge du crédit-cadre de Frs 300 millions destiné au financement de programmes et projets en faveur de l'environnement global dans les pays en développement selon l'Arrêté fédéral du 13.3.1991. Les dépenses découlant de ces engagements seront imputées à la rubrique budgétaire 202.3600.401.

Pour extrait conforme
Le Secrétaire